



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

PRÉSENCES

Monsieur	Robert Perreault	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Monsieur	Denis Ricard	Conseiller	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Clément Allard	Conseiller	poste n°6

Madame Chantal Duval, Directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Robert Perreault, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h10.

2. FORMALITES DE CONVOCATION

2021.09.21

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la Conseillère Myriam Arbour
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis renonce aux formalités de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021.09.22

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le Conseiller Clément Allard
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021

4. POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

2021.09.23

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite mettre en place des conditions de travail uniformes et équitables pour les employés de la Municipalité de Saint-Alexis.

ATTENDU QU'un comité formé par des membres du Conseil municipal (Mesdames Chantal Robichaud, Guylaine Perreault et Myriam Arbour) ainsi que la directrice générale, Madame Chantal Duval, a recommandé au Conseil municipal une politique couvrant les conditions de travail des employés.

ATTENDU QUE le Conseil municipal se déclare satisfait de cette politique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la Conseillère Chantal Robichaud
ET RESOLU :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ADOPTER la Politique de ressources humaines de Saint-Alexis comme présentée en annexe au présent procès-verbal.

QUE la politique entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021.09.24

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la Conseillère Guylaine Perreault
ET RÉSOLU :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20h15.

Robert Perreault,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire